

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 16 (1880)

**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

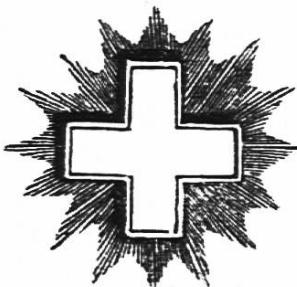
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL

1<sup>er</sup> JUIN 1880.

XVI<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 11.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — La science de l'Education en Angleterre et en Suisse (Bain et Spencer). — L'instruction obligatoire et gratuite. — Bibliographie : Notice sur Jean Pelletier. Compte-rendu de l'Instruction publique du Canton de Vaud. Le vénérable de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. Manuel gradué de récitation française. — Chronique scolaire (Réorganisation de l'Ecole normale à Berne). Partie pratique.

---

## La science de l'éducation en Angleterre et en Suisse

A PROPOS DES ŒUVRES D'ALEXANDRE BAIN (1877)

ET D'HERBERT SPENCER (1878) (1).

Dans son *Histoire de l'éducation et de l'instruction* (si mal rendue en français comme nous l'avons dit), le directeur du *Pædagogium* de Vienne (Autriche), M. Dittes, ne cite que cinq noms d'anglais dont deux seulement de pédagogues proprement dits, Bell et Lancastre, et qu'il traite un peu cavalièrement, ainsi que la méthode mutuelle dont ils furent les rénovateurs. Les autres sont le philosophe Bacon, cité pour sa méthode et comme le fondateur du réalisme moderne; le médecin et philosophe Locke pour son livre sur l'*Education des enfants*, où les

(1) Les titres exacts de ces livres sont : *La science de l'éducation*, par Bain, 328 pages, et *De l'éducation intellectuelle, morale et physique*, par Spencer, 301. Librairie Germain Baillière, Paris.

idées saines et justes ne manquent pas, surtout en fait d'éducation physique, et enfin un romancier, Daniel de Foé, à cause de son *Robinson Crusoé*, où M. Dittes trouve réalisé (par anticipation sans doute) le plan de Rousseau.

L'historien de la pédagogie dont nous parlons, s'en tenant strictement aux pédagogues populaires, et plein de dédain pour le moyen-âge, n'a cru devoir une mention ni aux moines anglo-saxons, Alcuin entre autres, ni à Alfred-le-Grand, ni même aux humanistes du XVI<sup>me</sup> siècle, comme Thomas Moore et le cardinal Wolsey, dont l'influence s'est exercée dans un sens favorable aux lettres et à l'instruction classique.

Certainement, si l'on en excepte la *méthode mutuelle*, que la Grande-Bretagne a donnée au continent et qui a rendu, n'en déplaise à ses détracteurs allemands, français et suisses, de grands services à l'instruction populaire, les Anglais ne se sont guères occupés d'éducation populaire avant ces derniers temps, où ils ont fait un grand pas en avant. Il faut cependant encore distinguer l'Ecosse des autres parties de la Grande-Bretagne, comme un pays où l'instruction populaire est beaucoup plus répandue que dans le reste de l'île et que dans bien d'autres contrées de l'Europe.

Une nouvelle preuve que les questions d'éducation commencent à occuper le public lettré d'Angleterre, ce sont les deux ouvrages que viennent de faire paraître deux des penseurs les plus célèbres d'Outre-Manche, M. Alexandre Bain, professeur à l'université d'Aberdeen, et M. Herbert Spencer. Ces deux écrivains philosophiques appartiennent tous deux à l'école ou au camp positiviste qui se pique de ne croire qu'à ce qu'on peut démontrer par *a plus b*. Cela n'empêche pas M. Herbert Spencer de pousser l'idéalisme ou le fanatisme du progrès jusqu'à croire que le mal doit disparaître de ce monde, avec l'immoralité, et que nous marchons vers la perfection où l'homme finira par arriver. Mais ce rêve de la perfection avec celui du bonheur, c'était déjà celui d'un des plus généreux fils du siècle dernier, le marquis de Condorcet, si cruellement déçu dans ses utopies progressistes par le règne de la guillotine à laquelle il n'échappa que par le suicide. Dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1774), Condorcet aussi plaçait à la fin de l'histoire l'*âge d'or* que les poètes ont placé à l'origine des choses.

M. Spencer ne se montre cependant pas aussi optimiste dans son livre sur l'éducation que dans sa philosophie, puisqu'il croit que les principes de l'éducation actuelle ne sont pas les

vrais et qu'on néglige justement dans nos écoles ce qu'il y a de plus utile, c'est-à-dire ce qui se rapporte à la vie matérielle et à la science, que l'auteur met bien au-dessus des langues. Les sciences seules, selon M. Spencer, formeraient l'indépendance du caractère, en faisant appel à la raison individuelle. Au contraire, l'enseignement basé sur les langues classiques habituerait les esprits à la soumission dogmatique.

Il y a ici tout simplement un démenti donné à l'histoire et à l'expérience : à l'histoire d'abord, car elle nous montre la plupart des réformateurs et des révolutionnaires sortis des écoles classiques (il n'y en avait guères d'autres) et à l'expérience ensuite, attendu que tous les directeurs d'écoles qui ont eu sous leur contrôle des élèves appartenant à l'ordre littéraire et à l'ordre technique, savent que l'originalité des vues et l'indépendance des idées sont plutôt du côté littéraire que de l'autre.

C'est dans le chapitre consacré à l'éducation physique que nous trouvons le plus d'observations justes et judicieuses. Au rebours de Pestalozzi et de son éducation à la lacédémoneenienne en ce qui concernait le vêtement, M. Spencer veut que les enfants soient bien couverts en hiver et n'aillent ni col nu, ni bras nus, ni jambes nues pendant la mauvaise saison, et il a parfaitement raison. Il blâme aussi avec raison les mères qui habillent leurs enfants d'étoffes qui ne leur permettent pas de jouer, de peur de se salir. « Pourquoi faut-il, dit l'auteur, que la cruauté de ce système ne soit pas comprise par ceux qui l'emploient. » Il veut qu'on permette aux petites filles de courir comme de petites folles, car elles ont besoin de leur santé pour le moins autant que les garçons.

A propos de Pestalozzi, dont le nom revient assez souvent sous la plume du penseur anglais, c'est à Stanz que ce grand homme aurait eu le plus de succès. Il y a ici erreur. Le séjour de Stanz a été trop court pour porter tous les fruits qu'on eût pu attendre de l'action bienfaisante du père de l'enfance malheureuse. M. Spencer confond évidemment Stanz avec Berthoud. Pestalozzi lui-même est apprécié avec assez de justesse quand l'auteur dit qu'il avait des éclairs de génie plutôt qu'un vrai système et que sa force venait essentiellement de la puissance de sa sympathie. Mais M. Spencer est moins heureux quand il aborde les diverses branches du programme pestalozzien et ne rend pas justice à l'œuvre elle-même, qu'il ne nous paraît connaître que très imparfaitement, comme on peut le voir aux pages 113, 114, 115, au premier chapitre de son livre : *Quel est le savoir le plus utile?*

Dans le second chapitre de l'éducation intellectuelle, M. Spencer trouve très bien que l'on abandonne l'usage d'apprendre par cœur et cite un mot de Montaigne : *On ne sait pas ce qu'on sait par cœur.* Dans le domaine de la science, nous sommes d'accord. Encore y a-t-il des nomenclatures et des classifications qu'il faut connaître. Mais dans le domaine des langues et des littératures, que de choses il est utile de savoir par cœur. Et sur ce point, nous trouvons M. Spencer en désaccord complet avec son compatriote et confrère en positivisme, M. Bain, qui nous paraît beaucoup plus au courant des écoles et des méthodes en usage. Voici ce que dit M. Bain des exercices de mémoire appliqués au langage :

« Personne ne peut dire que ces exercices ne donnent pas de bons résultats. Il est certain qu'ils gravent à la fin dans l'esprit les pensées et les formes du langage. Dans les écoles de la Grèce, on apprenait par cœur et on récitait des passages des poètes... Dans les écoles modernes, les récitations sont plus ou moins en honneur. De nos jours, les élèves des lycées français apprennent par cœur des morceaux des classiques pour se former le style. »

Ces paroles nous serviront de transition pour passer à l'étude du livre de M. Bain, que nous trouvons plus profitable, plus copieuse que celle de son émule, bien que l'on puisse adresser à ce dernier comme au premier le reproche de ne pas distinguer assez entre les âges et les degrés d'instruction dans leurs critiques de l'enseignement actuel et dans leurs théories éducatives. Ce reproche, cependant, nous semble plus spécialement atteindre M. Spencer.

(*A suivre.*)

A. DAGUET.

---

### L'instruction obligatoire et gratuite au point de vue de la justice réparative.

Dans ses remarquables études sur le droit, publiées par la *Revue des Deux Mondes*, M. Alfred Fouillée donne des preuves toutes modernes de l'obligation et de la gratuité de l'instruction.

Comme beaucoup d'autres écoles, M. Fouillée met à la base de la société la fraternité, *idée humaine* qui demande l'union libre de tous les êtres par une affection mutuelle qui concilierait la plus parfaite diversité et la plus parfaite unité.

La fraternité ainsi conçue attribue à l'homme une valeur idéale, supérieure à toute estimation matérielle ; elle lui reconnaît donc une certaine indépendance, un germe de liberté.

Les relations sociales ne peuvent avoir lieu sans blesser quelquefois

cette indépendance, sans attenter plus ou moins à cette liberté. Mais un droit nouveau naît de la violation même du droit, c'est celui de réparation. Le bien qu'on fait dans ce cas n'est pas une « charité », c'est une justice nécessaire, la *justice réparative*.

Par qui celle-ci doit-elle être exercée? Est-ce par l'individu? Est-ce par la société? Par tous les deux.

De même que nous naissions chargés d'obligations envers la société, celle-ci est responsable de toutes les violations de droit antérieures. Par le fait qu'une loi, reconnue mauvaise, est abrogée, cela ne veut pas dire que l'injustice soit réparée. Le mal produit a droit en principe à une réparation.

Mais par quels moyens pratiques l'Etat peut-il exercer la justice réparative?

M. Fouillée croit, avec raison pensons-nous, qu'une des formes les plus propices, c'est l'instruction obligatoire et gratuite.

Dans tout acte politique, chacun décide pour sa part du sort de la nation tout entière. Le citoyen a-t-il le droit de prendre une décision en non-connaissance de cause? Quand on a le droit de gouverner, on a le droit de ne pas ignorer.

Que dirait-on d'un juge qui, devant appliquer la loi, négligerait de l'apprendre? Serait-il seulement ignorant ou serait-il injuste?

Le citoyen d'une nation libre ne doit pas seulement appliquer la loi, il est chargé de la faire. S'il reste dans l'ignorance volontaire, est-il ignorant ou est-il injuste?

La société ne peut donc admettre que les parents élèvent leurs enfants dans l'ignorance pour que l'injustice se perpétue. L'instruction doit donc être obligatoire et de plus gratuite. Sous cette dernière forme, elle n'est qu'une restitution; c'est une nouvelle fonction de la justice réparative.

La gratuité et l'obligation de l'instruction sont donc l'œuvre par excellence de la fraternité.

Mais chaque citoyen a deux sortes de devoirs à remplir: un travail individuel dans la profession de son choix, puis un travail général en tant que citoyen. L'instruction doit donc répondre à ces deux buts: elle doit être *professionnelle* et *civique*.

Si, en Suisse, la gratuité et l'obligation de l'instruction sont inscrites dans notre charte fédérale, nos écoles ne sont organisées qu'en vue du développement général des facultés de l'enfant. L'enseignement professionnel nous fait presque totalement défaut.

Les instituteurs de la Suisse allemande s'occuperont, dans leur prochain congrès, de l'école complémentaire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans. Espérons que, dans le programme qu'ils établiront, l'enseignement professionnel aura sa place marquée au premier rang.

Les idées qui ont cours en France (1) sur l'importance de la profession ouvrière font comprendre pourquoi ce pays est le premier pour le goût dans presque tous les produits manufacturés.

H. GOBAT.

(1) Le travail professionnel à l'école est une question à l'ordre du jour en Allemagne. Des expériences de ce genre ont été couronnées de pleins succès en Danemark et en Suède. Voyez le no 4 de la *Gartenlaube*, 1880.

## BIBLIOGRAPHIE

**JEAN PELLETIER**, instituteur. Notice nécrologique par *J.-D. Rey.* — 54 pages in-8°, avec un portrait en phototypie.

Parmi tous les membres de la Société pédagogique de la Suisse romande, à dater de sa fondation jusqu'à ce jour, l'auteur de ces lignes n'a pas connu de plus sympathique personnalité que celle de Jean Pelletier, dont M. Rey a entrepris de nous rendre l'image et la physionomie dans ces pages inspirées par l'amitié et la communauté des principes. Jean Pelletier était né à Meyrin, où son père était régent, comme son grand-père l'avait déjà été précédemment. Il était l'aîné de dix enfants et montrait déjà tout jeune la disposition à régenter ses cadets. Mais disons-le bien vite, cette disposition à dominer trouvait un correctif dans l'amabilité, la gaîté, le cœur du pédagogue en herbe. Pendant quelques mois, après avoir fréquenté les collèges de Carouge et de Genève, où il suivit les cours de la seconde industrielle, Pelletier devint sous-régent à Veyrier, puis sous-régent au quartier St Gervais à Genève, où il avait soixante orphelins rebelles et difficiles à conduire. « Aidé de son collègue Steiger, Pelletier, nous dit son ami Duchosal, triompha de ce mauvais esprit (p. 13). » Mais doué de talents et de goûts littéraires qui manquent trop souvent aux hommes de la didactique, Pelletier fondait une société littéraire et lui lisait des vers où se faisait sentir le souffle du patriotisme et de la poésie, témoin les pièces intitulées : *Adieu Saleve* et *Le Drapeau de l'amitié*. Une autre société, celle des Aiglons, dont Pelletier était l'âme, se réunissait pour chanter la patrie. C'est de ce modeste cénacle qu'est née la Société d'Etudes, mère de la Société genevoise actuelle.

En 1857, Pelletier quittait Genève pour Chêne-Bourg, où il donnait l'impulsion à l'enseignement de la gymnastique, négligé jusqu'alors, soit par son action directe, soit par des articles de journaux. Promenades scolaires, leçons de choses, séances littéraires et musicales, tout cela venait encore s'ajouter aux occupations journalières dont était chargé Pelletier et dénote la généreuse activité dont était animé cet instituteur modèle.

Aussi une école moyenne ayant été créée, Pelletier est appelé à la diriger. Mais là encore il trouve du temps pour ses études favorites, défend les régents contre les attaques dont ils étaient l'objet et réclame la remise de l'enseignement religieux aux pasteurs des divers cultes.

Un magistrat lui a rendu le témoignage qu'il avait transformé la commune de Chêne pendant les dix-sept années qu'il y a passées.

De 1866 datent les rapports de Pelletier avec la Société romande. Au congrès de Fribourg, où il entraînait quinze de ses collègues, il recevait l'accordade du Président, M. Daguet. « Salut aux fils de Rousseau, soyez les bienvenus ! » Pelletier répondait : « Merci ! chers confédérés de Fribourg, descendants de nos anciens combourgeois et protecteurs ». « Pelletier et ses camarades. » dit éloquemment M. Rey, « comme jadis Besançon Hugues, rapportaient un traité d'alliance intellectuelle avec toute la Suisse romande. »

De cette alliance encore, c'est Pelletier qui était l'âme, soit comme président de la Société genevoise, soit comme délégué au Comité central, où il ne cessa de siéger jusqu'à son dernier jour. Sa participation aux congrès de la Société ne se bornait pas, d'ailleurs, à y assister en auditeur. Il écrivait des mémoires pour elle, comme celui qu'il fit sur la manière d'enseigner l'orthographe, au Congrès de Lausanne, en 1868. Pour ce congrès, il composait encore l'hymne inspirée : « Ouvriers de l'intelligence, travaillons d'un commun accord. » Au congrès de Neuchâtel, l'instituteur-poète se signalait par la composition d'un des deux chants de la fête, où on lisait ce vers enthousiaste :

Oui, gloire aux Winkelried, gloire aux Pestalozzi !

glorifiant ainsi, par un rapprochement heureux, le dévouement patriotique et l'héroïsme humanitaire. Quand Genève, en 1871, devint à son tour le siège du Comité central, Pelletier se multiplie, rédige les procès-verbaux, anime de ses propositions les séances du Comité, prépare l'Exposition scolaire de 1872 et travaille à réaliser l'idée émise par M. Daguet et en 1867, pendant l'exposition universelle de Paris, d'une fédération internationale des instituteurs. Un mémoire sur la gymnastique et le beau chant couronné par le jury et qui avait pour titre la devise même de la Société : *Dieu, Humanité, Patrie !* viennent encore s'ajouter à ses mérites. Au congrès de Saint-Imier, Pelletier préconisait le système qui consisterait à former les instituteurs par un stage de sous-régent combiné avec des études académiques ou universitaires, ce que l'auteur de ces lignes n'approuve pas au même degré que le biographe de notre ami de Genève, en dépit des résultats des examens de recrues, qui ne sauraient à nos yeux constituer un véritable titre de supériorité. Nous aimons mieux rappeler les bons, mais trop rares articles fournis par Pelletier à l'*Educateur* en 1873. Peu de temps après, l'instituteur genevois recevait le récompense due à son activité intelligente ; il était nommé professeur ou régent, comme on dit encore, à Genève, dans les classes industrielles du collège de cette ville.

Dans la question relative au service militaire des instituteurs, Pelletier fit cause commune avec les Suisses romands, qui combattaient cette institution, et dont M. Daguet s'était fait l'organe à la grande assemblée du Lehrerverein à Bâle, et plus tard à celle de Winterthour.

Peu après son appel à Genève, M. Pelletier entra dans la carrière politique, qui ne lui fit cependant pas abandonner entièrement les questions pédagogiques, témoin le mémoire sur les *écoles enfantines*, présenté au congrès de Fribourg, en 1877. Mais, hélas, c'était le *chant du Cygne*. Moins de deux ans après, à l'âge de 43 ans, s'éteignait, après vingt-sept ans d'enseignement public, l'un des hommes de cœur qui l'avaient le mieux servi et le plus honoré dans le canton de Genève. « Il possédait, » dit son biographe, M. Rey, « un ensemble de qualités qui le plaçaient au premier rang comme homme, citoyen et instituteur. »

Alexandre DAGUET.

---

COMPTE-RENDU POUR 1879 DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DU CANTON DE VAUD. Imprimerie Fatio, Lausanne. 183 pages.

Cette brochure commence par l'énoncé d'observations de la Commission du Grand Conseil. Cette haute assemblée rappelle aux Municipalités les soins à donner aux bâtiments, au mobilier scolaire, à la reliure des livres scolaires, le trop grand développement donné à la mémoire, la nécessité de donner à l'enseignement des collèges communaux une direction agricole et industrielle, une tendance pratique aux écoles supérieures de filles. On désirerait mettre en rapport l'école normale avec l'école industrielle, le collège cantonal et les collèges communaux. De nouveaux locaux sont réclamés pour la Bibliothèque cantonale.

L'état des écoles primaires n'a pas été sensiblement modifié pendant l'année écoulée. La Direction dont nous citons le rapport n'autorise qu'à regret les régents ou maîtres primaires à fonctionner comme secrétaires de Commune, et encore bien plus à contre cœur comme caissiers d'icelles.

La fréquentation s'est améliorée; chacun des inspecteurs a inspecté 90 élèves, assisté aux examens dits de repourvue. L'Etat a commencé à subventionner des Communes pour l'acquisition d'objets d'enseignement, entre autres de 80 exemplaires des tableaux Dussaud et Gavard. Des collections de bois divers seront réunies par MM. les Inspecteurs forestiers en faveur des écoles primaires et secondaires.

L'institution des Caisses d'épargne est en progrès. L'enseignement de la gymnastique est rendu obligatoire dans les écoles primaires. Les cours du soir continuent dans un certain nombre de localités. Un nouveau système de pensions est inauguré.

Le rapport fait connaître ensuite les mutations du personnel enseignant et les allocations pour construction d'écoles. L'examen des recrues est mentionné d'une façon élogieuse pour M. Landolt, au sujet duquel on paraît avoir changé d'avis dans le Canton de Vaud.

L'enseignement secondaire fait l'objet d'une appréciation favorable en général. Le collège d'Aubonne a perdu M. Bornet, professeur consciencieux et zélé. M. Edouard Perret, après de brillants examens, a été appelé à un poste de professeur à Aubonne.

Le Canton de Vaud compte 17 collèges fréquentés par 945 jeunes gens vaudois, 200 confédérés, 95 étrangers. Sur ce nombre, les élèves classiques figurent pour 329, les industriels pour 616.

L'école industrielle cantonale a été favorisée en 1879 de sa translation dans un local plus digne d'elle. le 12 mai 1879; il est vaste et bien distribué. L'école a compté 376 élèves réguliers et 85 externes, total 461, dont 216 vaudois, 124 d'autres Cantons (5 fribourgeois, 8 neuchâtelois, 12 genevois, 34 bernois, 8 valaisans).

Il a été perçu en contributions scolaires fr. 17584,25 cent.

Dans l'organisation ou programme des études. on remarque les changements suivants : le remplacement de la grammaire française de Kampmann par celle de Larive et Fleury, de la grammaire allemande de Becker par celle de Favre. La création d'un atelier pour le travail du

bois a été votée par le Conseil d'Etat, non pour servir d'apprentissage, mais simplement comme moyen de former l'œil, la main, en facilitant l'accès des industries mécaniques.

Dans le personnel, nous remarquons M. Oyex, poète populaire, chargé de l'enseignement d'histoire et de géographie; M. Favrat, l'auteur désopilant du récit de Guillaume Tell en patois, chargé de cours pour les élèves français.

A. D.

VIE DU VÉNÉRABLE J. DE LA SALLE, fondateur des Frères des écoles chrétiennes. Paris, Poussielgue frères, rue Cassette, 1876, par un membre de cette institution. Deux volumes de 230 et de 350 pages.

Le grand nombre d'ouvrages dont il nous reste à rendre compte ne nous permet de consacrer à chacun d'eux qu'un certain nombre de lignes. Nous le regrettons pour l'ouvrage que nous annonçons parce qu'il y a bien des choses intéressantes dans ces deux volumes sur l'état de l'instruction en France au moyen-âge et plus tard.

Nous tenons cependant à relever les faits suivants :

Le fondateur des Frères des écoles chrétiennes a introduit : 1<sup>o</sup> le mode d'organisation *simultané* par opposition au mode *individuel*; 2<sup>o</sup> la division de chaque petite école en faibles, moyens et forts; 3<sup>o</sup> l'emploi de répétiteurs; 4<sup>o</sup> une sorte d'enseignement intuitif; 5<sup>o</sup> l'étude *par raison* au lieu d'une étude de pure mémoire, en cherchant à faire trouver à l'enfant par lui-même les vérités qu'on désire lui inculquer; 6<sup>o</sup> il a banni le latin des premiers éléments; 7<sup>o</sup> il a fondé à Reims (1684) une école normale d'instituteurs.

Tels sont les principaux traits, les caractères essentiels de l'action exercée par le frère de la Salle et qui suffiraient à lui assurer une place dans l'*Histoire de la pédagogie* en France au XVII<sup>me</sup> siècle.

Cette biographie, rédigée par un membre de l'ordre, est nécessairement un peu enthousiaste et tourne parfois au panégyrique. Ainsi nous n'admettons pas que les méthodes actuelles, la méthode intuitive entre autres, soient en entier dans l'ancienne pratique des Frères, ni qu'ils l'aient comprise dès le début à la façon de Comenius. Curieux de savoir comment l'auteur expliquait l'origine du nom *d'ignorantins* qu'on a donné aux Frères, nous y trouvons (page 194 du second volume) l'explication suivante : « Ce nom d'ignorantins ne fut donné aux Frères que parce qu'ils persistaient à bannir des petites écoles l'étude du latin et du grec. » Le nom d'ignorantins ne serait donc pas de date récente, mais remonterait aux premiers temps de l'institution.

Le premier volume est accompagné du portrait du vénérable abbé de la Salle.

A. D.

MANUEL GRADUÉ DE RÉCITATION FRANÇAISE par C-W. Jeanneret, secrétaire du collège de la Chaux-de-Fonds. Livret des troisièmes classes primaires (enfants de 10 à 11 ans). Prix : 50 centimes. En vente chez l'auteur et chez les principaux libraires.

Ce petit volume, en usage dans les écoles de la Chaux-de-Fonds et du

Locle, et approuvé par la Direction de l'Instruction publique, est destiné à faire suite aux *Manuels gradués du degré inférieur et moyen*, du même auteur. Il est plus varié que ses ainés et renferme bon nombre de morceaux empruntés à nos écrivains les plus estimés de la Suisse romande, voire même du Canton de Neuchâtel. Nous l'avons lu avec plaisir et intérêt et nous lui souhaitons le plus de succès possible ; nous désirerions surtout qu'il fit mentir le proverbe que l'on sait : « Nul n'est prophète..... »

A. B.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. Il est peu de cantons où le mot de réorganisation soit plus souvent prononcé que dans celui de Berne. C'est là, dira-t-on, un symptôme de l'esprit de progrès qui anime les hommes d'école et ceux qui président aux destinées scolaires. Nous avouons ne pas être tout-à-fait de cet avis, attendu que telle réorganisation ne fait souvent qu'empirer au lieu d'améliorer l'état des choses. Mainte réorganisation n'est aussi souvent, selon nous, que la manifestation déguisée de personnalités mécontentes et ambitieuses, qui cherchent à s'élever ou à s'imposer à la faveur de quelques changements de formes. Puis, quand la réorganisation est faite, on ne tarde pas à reconnaître qu'il faut réorganiser encore. « Essayez tout et retenez ce qui est bon », dit l'amour du perfectionnement par la bouche de l'apôtre. Mais la raison qui vient de Dieu, nous dit aussi que changer n'est pas progresser et qu'à côté du vrai progrès, il y en a un faux ou spécieux qu'aucuns prennent pour une amélioration, mais qui ne l'est pas. Une réorganisation scolaire, à l'ordre du jour en ce moment dans le canton de Berne, nous paraît faire une exception à celles que nous venons de décrire, c'est celle du séminaire des instituteurs ou école normale de Bouchsée, pour laquelle M. Ruegg, directeur démissionnaire, demande une quatrième année d'études. « Les jeunes maîtres, dit M. Ruegg, sont trop novices et pas assez mûrs quand ils ont achevé leurs cours. Il leur est, par exemple, impossible d'approfondir l'étude de la psychologie, base de la culture pédagogique. » M. Ruegg, d'autre part, voudrait éléver le niveau de certaines branches dans les sciences exactes et naturelles. Le vrai remède, M. Ruegg le trouverait dans la création d'une école normale fédérale. Mais, vu les difficultés que présenterait la réalisation de cet idéal, il pense qu'on pourrait y suppléer par l'érection d'une école normale des cantons les plus avancés. Il ne s'agit pas dit-il, d'Uri, Schwyz et Vallais, mais d'Argovie, Zurich et Thurgovie. Cependant comme il n'en est pas question, force est de se rabattre sur les réformes à introduire à l'école normale du canton. La prolongation de cours à quatre ans permettrait de réduire le nombre des heures de leçons, qui est de quarante-six dans la classe la plus haute, à trente-six.

M. Wyss, de Berthoud, croit qu'au lieu d'étendre à quatre ans le cours des études de l'école, le mieux serait d'en revenir au stage d'un an que chaque élève-maître devrait faire dans une école bien dirigée avant

d'être admis à la pratique. Car ce qui manque le plus aux jeunes instituteurs, c'est la pratique (1).

M. le directeur d'école Hofer croit aussi qu'une quatrième année ne ferait que d'ajouter au fardeau excessif qu'on fait peser sur les épaules des élèves-maîtres. Il énonce l'avis de ne rien ajouter actuellement à l'école normale, mais de rappeler au bout de un ou trois ans les jeunes maîtres pour leur faire une quatrième année avant de les patenter définitivement (2).

M. Eggimann, instituteur secondaire, pense que la question de réorganisation n'est pas mûre et voudrait en retarder la discussion jusqu'au printemps prochain, avec la nomination d'un directeur de l'école normale.

M. Joos, principal maître à l'école normale libre de Muristalden estime qu'avant de nommer un directeur, il faudrait d'abord s'entendre sur la véritable *destination* d'une école normale, et l'agencement des diverses branches du programme dans une direction *concentrique*. Il cite quelques exemples de ce qu'il entend par là : Ainsi, pour la musique, on enseigne à l'école normale le chant, le violon, le piano et l'orgue, auquel on consacre beaucoup de temps, sans grands résultats. M. Joos voudrait rendre ces leçons facultatives. Dans l'enseignement de l'histoire on s'applique à donner un aperçu général, composé principalement de dates et de noms. À cette chronologie et à cette nomenclature, il substituerait l'étude d'une période, c'est-à-dire des plus beaux temps de Rome et de la Grèce.

Passant à l'étude des sciences naturelles, M. Joos nous montre cette étude passant en revue successivement en trois ans, la zoologie, la botanique, l'anthropologie, la minéralogie, la géologie, la chimie et même la chimie organique. Une quatrième année ne ferait qu'accroître le nombre des branches, à moins qu'il ne fût expressément décidé que sous aucun prétexte, ce nombre ne peut être accru et qu'aucune étude nouvelle ne peut être ajoutée au programme, auquel il lui semble que M. Ruegg veut ajouter encore en élevant le niveau de certaines études.

M. Joos ne pourrait consentir à l'établissement d'une quatrième année qu'en exerçant la concentration qu'il propose.

Après une réplique de M. Ruegg, trente-cinq voix contre vingt-neuf s'expriment pour les propositions de ce dernier, mises aux voix les premières par le président M. Weingart, dont le procédé paraît incorrect à la *Zürcher Post* du 24 mars et aux *Blätter für die christliche Schule* du 3 avril dernier.

(1) On entend faire la même observation dans le canton de Neuchâtel.

(2) Une idée analogue a été émise à Neuchâtel.

## AVIS IMPORTANT

Le Comité de la **Section vaudoise** de la Société des Instituteurs de la Suisse romande prie les personnes qui ont préparé des rapports sur la question : « **L'enseignement du langage à l'école enfantine et dans le degré inférieur de l'école primaire** », de bien vouloir les envoyer, jusqu'au 15 juin, à Monsieur Roulin, instituteur, à Lausanne.

## PARTIE PRATIQUE

Sujets des compositions écrites données aux examens d'Héricourt (suite) :

### a) Ecole de garçons.

*Orthographe.*

(Voir le n° précédent, page 160).

*Arithmétique.*

(Voir le n° précédent, page 158) deux problèmes :

1<sup>o</sup> Un père de famille.... 2<sup>o</sup> Combien faut-il....

*Style.*

L'instituteur de B. a conduit ses élèves dans une ferme importante du voisinage. Un élève de la première division, candidat au certificat d'études, écrit à son cousin pour lui rendre compte de cette excursion.

---

### b) Ecole de filles.

*Orthographe.*

ATTACHEMENT DE LA POULE POUR SES POUSSINS.

C'est bien un des plus intéressants spectacles de la ferme que celui de la poule à la tête de ses poussins.

D'un pas lent, mesuré sur la faiblesse de la couvée, elle va d'ici, puis de là, au hasard des trouvailles, toujours l'œil vigilant et l'oreille attentive. Elle glousse d'une voix enrouée par les fatigues maternelles ; elle gratte pour déterrre de menus grains que les petits viennent prendre sous son bec.

Voici qu'une bonne place est trouvée au soleil pour se reposer de la promenade et se réchauffer. La poule s'accroupit, gonfle son plumage et soulève un peu les ailes arrondies en berceau.

Tous accourent et se blottissent sous le chaud couvert. Deux ou trois mettent la tête à la fenêtre, leur jolie tête éveillée, encadrée dans le sombre plumage de la mère ; l'un, dans sa hardiesse, se campe sur le dos, et, de ce poste élevé, becquète le cou de la poule ; les autres, les plus nombreux, couchés dans le duvet, sommeillent ou pépient doucement. La sieste faite, on se remet en promenade, la mère grattant, gloussant, les petits trottinant autour d'elle. (Fabre, *Le ménage*.)

*Arithmétique.*

1<sup>o</sup> Une mère de famille achète pour faire des chemises une pièce de calicot de 78 mètres, à fr. 1,20 le mètre. Il faut 3<sup>m</sup>,25 pour faire une chemise, et la façon revient à fr. 1,75. Combien de chemises a-t-elle pu faire ? Quelle somme a-t-elle dépensé ? A combien revient la chemise ?

Réponse : 24 chemises, fr. 135, 60, et fr. 5,65.

2<sup>e</sup> Un épicier achète pour fr. 256,50, 18 pains de sucre, à fr. 0,75 les 500 grammes. Quel est le poids de chaque pain?

Réponse : 9<sup>k</sup>5.

Style.

Dites tout ce que vous savez de l'aiguille en développant ces trois idées :

• Elle est un moyen d'agréable distraction pour la femme riche, un objet indispensable dans un ménage, le gagne-pain de la couturière et du tailleur.

*Etude d'un morceau destiné à être récité.*

LA BRANCHE DE LILAS.

Une pauvre ouvrière, collée contre la montre d'une marchande de fleurs de la Chaussée-d'Antin, (1) regardait des lilas d'un œil anxieux.

La neige, au dehors, tombait froide et pressée.

Les lilas de la boutique semblaient avoir été caressés par les premières brises du printemps.

Avec hésitation, la femme ouvrit la porte de la marchande.

— La branche de lilas, combien ? fit-elle en la prenant.

— Dix francs.

— Dix francs ! s'écria l'ouvrière qui laissa tomber sur le comptoir les fleurs qu'elle tenait.

Une larme s'échappa de ses yeux, une de ces larmes isolées et continues qui brûlent les paupières.

— Mon pauvre petit garçon ! s'écria l'ouvrière. Il était né pendant que les lilas étaient en fleurs... et il partira pour toujours sans une branche dans les bras !

— Vous avez perdu votre enfant ? dit la marchande émue.

Alors elle prit, non une branche, mais une touffe de lilas, en remplit le tablier de la malheureuse mère, et, repoussant la pièce de monnaie que celle-ci lui offrait :

— Il ne sera pas dit que j'ai fait payer le dernier lit de votre enfant !

(CHAMPFLEURY.) (2).

EXERCICES. — Le maître raconte ou lit le récit qui précède, avec tout le naturel possible. — Faire apprendre par cœur et déclamer en exigeant autant que faire se peut, le ton et les nuances que comporte ce morceau.

— Définir par écrit les mots suivants : *montre*, *anxieux*, *comptoir*, *touffe*. — L'élève racontera ensuite, comme s'il avait été témoin du fait.

— Réflexions que lui suggèrent la conduite de la mère et celle de la marchande. — Un homme aurait-il agi comme cette dernière ?

(1) Rue de Paris.

(2) Auteur français, vivant ; œuvres : *Les enfants*, *Contes vieux et nouveaux*, *Les bourgeois de Molinchart*, etc.

CONSEILS POUR L'INTERPRÉTATION ORALE. — Comme on le voit, ce récit se compose de deux parties bien distinctes : l'exposé du fait par l'auteur et le dialogue entre la mère éplorée et la marchande de fleurs. Prenons pour plus de clarté, les alinéas les uns après les autres : *Une pauvre ouvrière* etc., sera dit sur le ton de la causerie; souligner *anxieux*; *La neige*, etc., même ton, appuyer sur *froide*, le prononcer comme en frissonnant; *Les lilas de la boutique*, etc., idem; *Avec hésitation*, etc., comme ci-dessus. Voici maintenant le dialogue, qui demande une tout autre interprétation, les inflexions de la voix, le regard même, doit concourir à rendre les divers sentiments qui animent nos personnages. Ecoutez : *La branche de lilas, combien?* C'est la mère qui parle ; nous connaissons sa situation : elle est pauvre, l'ouvrière ; les fleurs qu'elle convoite sont chères ; mais qu'elle voudrait les posséder afin de rendre à son enfant le culte d'un amour que la mort ne fait qu'augmenter ! C'est d'une voix tremblante et quelque peu suppliante qu'elle fait la question ci-dessus. *Dix francs*, répond la marchande, ton sec ; car les fleuristes de la Chaussée-d'Antin se soucient peu d'une cliente telle que l'ouvrière ; est-ce qu'elles peuvent espérer qu'une pauvre femme a des caprices aussi onéreux ? *Dix francs !* s'exclame la malheureuse mère. Espoir évanoui ! cruelle déception ! est-ce qu'elle a dix francs ! Ici, il faut des larmes dans la voix ; ton de profond découragement. *Une larme*, etc., prononcez ces paroles d'une voix grave, émue ; souligner *larme, isolées, contenues, brûlent*. *Mon pauvre petit garçon*, etc., d'un ton déchirant quoique à voix contenue, c'est la douleur et l'amour de la mère qui éclatent. *Vous avez perdu*, etc., accent de compassion profonde, de vif intérêt. Est ce qu'une femme ne comprend pas le cœur d'une mère qui pleure son enfant ? Et l'acte qui aurait peut-être fait hausser les épaules à un individu du sexe fort, ne paraît-il pas tout naturel à une femme ? Notre marchande est peut-être mère aussi. Toutes les fibres aimantes de son cœur ont vibré à la voix d'une mère qui lui dit sa douleur, et l'on s'attend à ce qu'elle va faire. *Alors elle prit*, etc., ton simple et naturel. *Il ne sera pas dit*, etc., d'une vivacité émue, c'est le mouvement d'un cœur généreux.

Nous résumerons ainsi ces réflexions : *sentir et exprimer ce que l'on sent*, tel est le secret de l'art de la déclamation.

Bulle, mai 1880.

A. ROBADEY, inst.

---

*Travaux donnés dans les examens en obtention du certificat  
d'études primaires.*

Dans le canton de Berne, les élèves qui sortent des écoles primaires doivent subir un examen. La réussite de cette épreuve donne droit au certificat d'études primaires.

Cette organisation est appréciée par plusieurs hommes d'école. Ainsi, dans la *Revue pédagogique* de Dittes, Vienne 1878, M. Morf s'exprime ainsi : « Berne est à la tête des cantons pour bien des choses. Ainsi, il oblige tous les enfants à subir des examens à leur sortie des écoles pri-

maires. Ces examens, dont les résultats sont publiés en toute sincérité, exercent nécessairement une influence des plus favorables sur les écoles primaires. Dans les autres cantons, on devrait suivre ce bon exemple. »

Nous citons les paroles de M. Morf pour les comparer à la correspondance inexacte de la *Gazette des instituteurs suisses*, qui prétend que dans notre canton, les journaux ne sont pas contents du jugement porté par M. Morf sur notre organisation scolaire.

Les résultats des examens de 1879 qui viennent d'être publiés sont un peu meilleurs que ceux de 1878. On y remarque toujours l'infériorité des écoles françaises vis-à-vis de celles de l'ancien canton. Nous rechercherons peut-être un jour les causes de cette différence qui ne nous paraît pas exister dans la réalité.

Cette année, les garçons seuls ont été appelés à subir l'examen. Afin que les élèves ne puissent copier les uns sur les autres, la direction de l'éducation a fait imprimer six séries de feuilles d'examen. Chaque série comprend quatre feuilles différentes.

M. Lauener, secrétaire général du Département de l'Instruction publique, auquel nous adressons nos sincères remerciements, a bien voulu nous communiquer la collection complète des feuilles destinées aux travaux écrits.

Nous en donnons ci-après un exemple.

#### COMPOSITION.

##### *Lettre à un jardinier.*

(Commande de quelques graines et plantes.)

##### *Histoire et géographie suisses.*

1. Où Guillaume Tell a-t-il trouvé la mort ?
2. Contre qui la ville de Berne luttait elle lors de la bataille de Laupen ?
3. Où Zwingli déploya-t-il son activité ?
4. Quels sont les Suisses qui se sont distingués dans les guerres de Souabe ?
5. Quelle rivière parcourt le Canton d'Uri ?
6. Citez quelques-unes des sommités du Jura.
7. Dans quelle partie du Canton de Berne s'occupe-t-on surtout d'agriculture ?
8. Quelles sont les principales localités du Seeland ?

#### *Problèmes.*

(Il faut développer clairement la solution.)

1.  $4658 \times 607 : 6 = ?$
2. Une table mesure 1<sup>m</sup>,98 de longueur sur 0<sup>m</sup>,47 de largeur. Quelle en est la surface ?
3. Si 40 sacs de froment coûtent 934 fr. 30 cent., combien coûtent 43 sacs ?
4. Quel est l'intérêt de 582 fr. au 5  $\frac{1}{2}$  % pendant 11 mois ?

H. GOBAT.

*Composition.*

M. Robadey, de Bulle, nous a envoyé les compositions de trois de ses élèves sur un sujet, dit-il, qui les a touchés tout particulièrement : *La mort d'un condisciple*. Ces petits travaux, dus aux élèves Henri Martin, Jean Roos et Alphonse Geisenhoff, se distinguent surtout par l'effusion naïve et naturelle des regrets qui y sont exprimés : c'est bien là le langage d'enfants qui pleurent un camarade. Le style, sans être incorrect, dénote néanmoins l'inexpérience dans quelques tournures telles que celles-ci : Il a été paraître devant son Juge. — Avec quel plaisir ne *nous* montre-t-il pas ses beaux lapins — des jeunes gens suivis de leurs collègues — il se mettait de *votre* avis pour ne pas amener de querelle, etc., etc.

Nous avons également reçu, de M<sup>me</sup> Boulotte, à Oran, le travail suivant en réponse à l'un de nos sujets de composition : « *Demande d'un livre à un ami* ». Nous publions ces deux lettres en raison des appréciations littéraires qu'elles renferment.

Oran, le 2 avril 1880.

Chère amie.

J'ai toujours recours à toi pour te demander conseil ; aujourd'hui, c'est pour une chose qui m'importe beaucoup.

Tu sais que mes études sont assez avancées pour que je puisse consacrer plus de temps à des lectures propres à compléter mon éducation : comme tu as une bibliothèque choisie, je m'adresse à toi pour te demander un bon livre. On a beaucoup parlé de Taine, admis récemment à l'Académie française ; j'ai lu plusieurs extraits d'un de ses ouvrages : *Origines de la France contemporaine* et quelques passages de son *Discours de réception à l'Académie française*. Son style m'a paru brillant, imagé ; malgré la profusion des détails le sens reste clair, et les descriptions n'en sont que plus intéressantes. Si tu as un ouvrage de cet auteur à ta disposition, je serais contente de l'avoir. Je crois que la lecture des *Origines de la France contemporaine* me serait particulièrement utile et agréable, ce livre étant à la fois historique et littéraire.

Chère amie, si tu crois un autre ouvrage préférable, envoie-le moi ; je suis assurée de ton bon vouloir et je m'adresse à toi avec la confiance que me donne ta sincère amitié.

Ton amie bien reconnaissante,

(A suivre.)

MARIE BOULLOTTE.

---

SUJETS DE COMPOSITIONS.

- 1<sup>o</sup> Une promenade au temps de la moisson.
  - 2<sup>o</sup> La récolte des fruits en automne.
  - 3<sup>o</sup> Les cloches du dimanche.
  - 4<sup>o</sup> Utilité des fleuves.
  - 5<sup>o</sup> Les saisons.
  - 6<sup>o</sup> Le départ (ou l'arrivée) des hirondelles.
-